



Conseil communal  
de Chardonne

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 28 mars 2023 à 20h15  
à la Maison de Commune de Chardonne

---

<b><u>Présidence</u></b> :	<b>M. Pierre-Yves Tribolet</b>
<b><u>Présents</u></b> :	44 conseillers sur 50, y compris Monsieur le Président
<b><u>Excusés</u></b> :	David <b>Birchler</b> (PLR), Anne <b>Ducret</b> (PLR), Francine <b>Ducret</b> (PLR), Sophie <b>Falcy</b> (CSP), Jean-David <b>Pelot</b> (GCI)
<b><u>Absents</u></b> :	Philippe <b>Rosset</b> (PLR)

---

**M. Pierre-Yves Tribolet**, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Secrétaire Municipale, **Mme Florence Mouron**, Boursière ainsi que notre huissière **Mme Megane Grin** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Hertzseisen** de Police Riviera.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**  
Appel nominal  
Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022  
Lettres et pétitions
- 2. Assermentation de M. Raphaël Havelka (CSP)** en remplacement de Mme Astrid Pepler
- 3. Préavis N° 14/2022-2023** relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction
- 4. Préavis N° 15/2022-2023** relatif à une demande de crédit de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Propositions individuelles**

174

## 1. Opérations préliminaires

### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### Lettres et pétitions

Le Président donne lecture de quatre lettres :

- Lettre de **Mme Joëlle Panchaud** (voir annexe)
- Lettre du département de l'urbanisme et des travaux publics de La Tour-de-Peilz – Agglomération Rivelac (voir annexe)
- Lettre de l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Lettre de **M. le Syndic Fabrice Neyroud**

Le conseil communal prend acte de la démission de **M. Fabrice Neyroud**, le remercie pour son engagement et son travail dans ses diverses tâches et souhaite que la suite de ses activités lui procure les meilleures satisfactions possibles.

## 2. Assermentation de M. Raphaël Havelka (CSP) en remplacement de Mme Astrid Pepler

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Raphaël Havelka**.  
Le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

## 3. Préavis N° 14/2022-2023 relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction.

**Le Président** prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme L. Tillemans**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

La commission ad hoc propose d'amender le **préavis N° 14/2022-2023** comme suit :

#### Amendement :

Permis de construire

Art. 4

- a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances :  
CHF 5.00 par m2 de plancher habitable et de travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum 300CHF. **Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50%.**

Permis d'habiter ou d'utiliser

Art. 6

- a) nouvelles constructions et agrandissements :  
CHF 2.00 par m2 de plancher habitable et travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de CHF 200.00. **Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50%.**

**Le Président** la remercie pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

**M. le Syndic** informe l'assemblée que les quatre municipalités se sont rencontrées et soutiennent cet amendement.

Sachant que dans les dossiers de police des constructions il y a souvent des passages par la CCU, **Mme C. Neyroud** demande si les frais de passage par cette commission allaient être reportés dans le coût du permis de construire.

**M. le syndic** lui répond qu'à ce jour le premier passage est gratuit mais que dès le deuxième passage c'est CHF 1'500.- par passage.

**M. P. Decorvet** regrette que dans le règlement des tarifs il n'est pas spécifié que ces taxes pouvaient être indexées au fil des ans. Cela veut dire que, comme dans l'ancien règlement, lorsque ces taxes ne seront plus d'actualité, il faudra à nouveau réviser l'ensemble du règlement.

Il aimerait savoir quelle est la raison de ce choix de ne pas indexer ces montants.

**M. le Syndic** lui répond qu'il y a eu plusieurs discussions mais la volonté finale de la majorité des gens a été celle-ci.

La discussion étant terminée, **le Président** passe à la votation de l'amendement.

**l'amendement est accepté à l'unanimité**

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis amendé.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le préavis N° 14/2022-2023 amendé relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction,

**OUI** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

**VU** l'amendement du préavis N° 14/2022-2023 relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction,

**décide à l'unanimité**

1. d'approuver le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions tel qu'amendé,
  2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département cantonal compétent,
  3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.
4. **Préavis N° 15/2022-2023** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle

**Le Président** prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme C. Cagnard**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

**Le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **M. D. Prêtre**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

**Mme A. Raymond** souhaite apporter quelques précisions.

La grande salle a été construite en 1910-1911 et la partie la plus récente dans les années 1960.

Elle est le centre d'activités culturelles et sociales. Elle a besoin d'être rénovée et mise en valeur. Ce projet est très important pour deux raisons évidentes :

- La vétusté des locaux et l'état de ses installations, notamment l'installation électrique qui est obsolète sans parler des problèmes récurrents de chauffage.
- Répondre aux besoins de toutes les sociétés locales et de la population. Par exemple lieu de répétition pour la fanfare.

La première étape a consisté à créer un programme, à préciser les attentes des utilisateurs et à trouver des solutions pour les exigences du canton et des normes en vigueur.

Le premier préavis de février 2022 concernait l'avant-projet. Depuis son acceptation, dans un premier temps une commission municipale a été constituée, dans un deuxième temps l'architecte M. Jenny et elle-même ont décidé d'organiser des ateliers participatifs afin d'écouter et de répertorier les besoins des utilisateurs.

La prochaine étape aura pour but d'affiner tous les points du projet pour s'assurer

- d'avoir bien pris en compte tous les besoins et exigences,
- de pouvoir chiffrer le plus précisément possible l'investissement à faire,
- la mise à l'enquête,
- l'obtention du permis de construire.

**M. Ph. Mercier** revient sur ce qui avait été dit par la précédente Municipalité à savoir que le local du Pèlerin serait rafraîchi à l'occasion de la rénovation de la grande salle. Il demande si ce sera bien le cas.

**M. le Syndic** répond que cela avait été proposé afin que les pompiers puissent utiliser le local du Pèlerin pour y mettre leur matériel (actuellement sous la grande salle). Cependant, en ce moment ces derniers cherchent plutôt à centraliser. Ce n'est donc plus à l'ordre du jour pour le moment.

**M. Ph. Mercier** s'intéresse à la façade de ce local qui a besoin d'être rafraîchie.

**M. le Syndic** répond que si ce n'est pas lié avec la grande salle et les pompiers mais avec le bâtiment, la Municipalité fera en sorte que cette façade soit repeinte.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe à la votation du préavis :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU** le **préavis N° 15/2022-2023** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle,

**OUI** le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

**OUI** le rapport de la Commission des finances

#### accepte à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à adjudger les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 318'792.00 à amortir sur dix ans, sauf mieux,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 318'792.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

#### 6. Communications du Bureau du Conseil communal

##### Agenda :

Jeu

Dimanche 18 juin 2023

course du Conseil communal (délai d'inscription 04.05.23)

votations fédérales et municipales

**Prochaines séances du Conseil communal :**

Mardi 20 juin 2023	à 19h. à la Maison de Commune
Vendredi 8 septembre 2023	à 19h15 au Chalet Butticaz
Mardi 10 octobre 2023	à 20h15 à la Maison de Commune
Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023	à 19h. à la Maison de Commune
Mardi 26 mars 2024	à 20h15 à la Maison de Commune
Mardi 18 juin 2024	à 19h. à la Maison de Commune
Vendredi 6 septembre 2024	à 19h15 au Chalet Butticaz
Mardi 8 octobre 2024	à 20h15 à la Maison de Commune
Vendredi 6 décembre 2024	à 19h. à la Maison de Commune

**7. Communications de la Municipalité**

**M. F. Neyroud**

**PACom** (plan d'affectation communal)

Le PACom va prochainement être envoyé à l'étude préliminaire au canton.

Nous devrions le recevoir en retour en octobre prochain. Il y aura probablement des modifications à faire ce qui impliquera des aller-retours avec le canton. Suite à cela il y aura une enquête publique de 30 jours suivie du traitement des oppositions avec des séances de conciliation proposées à chaque opposant. A l'issue de tout cela un préavis sera proposé au Conseil communal qui devra statuer sur le projet de réponse aux oppositions.

Le préavis validé en 2016 était de CHF 295'920. A ce jour ce montant n'est pas atteint mais le canton a imposé de nouvelles règles (lisières forestières, cartes de dangers, démarches participatives) qui ont un coût. Il y aura donc probablement un préavis d'apurement qui se fera à l'issue de l'enquête publique après la levée des oppositions.

**Mme A. Reymond**

**Espace Cendrillon**

Un cahier des charges avait été établi d'après les propositions faites par les conseillers. Des offres ont été demandées et cela suit son cours.

**Temple**

Les travaux avancent bien, ils seront finis en mai prochain.

**Chapelle de Paully**

Les travaux débuteront le 11 avril 2023.

**8. Propositions individuelles**

**M. Ph. Mercier** revient sur les inscriptions relatives à la course du Conseil et à la visite de l'ONU. Il dit ne pas avoir oublié de s'inscrire sur le site de l'ONU mais refuse de prendre son passeport pour aller dans le canton de Genève.

**Le Président** lui répond que l'ONU ce n'est pas le canton de Genève.

**Mme C. Neyroud** souhaiterait avoir des nouvelles relatives aux travaux de la Sallanche.

**M. Y. Genton** lui répond que les travaux se sont bien passés, ils sont terminés et il n'y aura pas de dépassement de budget.

**Mme C. Neyroud** demande si une manifestation est prévue pour dire au revoir à notre vieille Grande salle.

**Mme A. Reymond** trouve que c'est une très bonne idée.

**Mme C. Chappuis** souhaite faire part de la préoccupation d'un citoyen qui regrette le manque de bornes pour voitures électriques. Elle demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de bornes.

**M. P-A. Maïkoff** lui répond que la Municipalité étudie la possibilité de poser une ou deux bornes supplémentaires.

**Mme A-L. Dumas** a constaté que la page des sociétés locales du site internet de la commune n'était pas à jour.

**M. P-A. Maïkoff** lui répond que les sociétés locales ne transmettent pas forcément les changements de présidents ou autres. La municipalité va faire le nécessaire pour mettre à jour ces informations.

**M. J-Ph. Mouron** dit avoir eu une discussion avec le garde-forestier qui souhaitait revégétaliser les rives de la Sallanche. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

**M. Y. Genton** lui répond que c'est fait, des végétaux ont été plantés. Cela faisait partie de l'ensemble des travaux qui étaient prévus.

**Mme M. Fort** demande si de nouveaux locaux ont été trouvés pour les Frimousses afin de les reloger pendant les travaux de la Grande Salle.

**Mme A. Reymond** lui répond qu'une piste très sérieuse est actuellement en discussion.

La parole n'étant plus demandée, **M. F. Neyroud, syndic**, fait un discours (voir annexe).

La parole n'étant plus demandée, **le Président, M. Pierre-Yves Tribolet**, remercie l'assemblée pour sa participation et lui souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h10.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire



Pierre-Yves Tribolet Valérie Schnyder

- Annexes :
- Lettre de Mme J. Panchaud
  - Lettre d'Agglomération Rivelac – La Tour-de-Peilz
  - Lettre de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
  - Lettre de démission de M. F. Neyroud.
  - Amendement au préavis N° 14/2022-2023
  - Discours de M. F. Neyroud - Syndic

## Message pour le conseil communal

Joëlle Panchaud <joelle.panchaud@gmail.com>

Mar 28/03/2023 14:42

À : Conseil Communal <conseil.communal@chardonne.ch>

📎 1 pièces jointes (55 Ko)

Garde parascolaire.pdf;

Madame,

Comme convenu par téléphone cet après-midi, je vous transmets mon message à lire ce soir devant le conseil communal.

Merci infiniment pour aide de dernière minute !

Joëlle Panchaud

---

Chère et cher membre du Conseil Communal de Chardonne,

Maman de deux filles Louna (bientôt 4 ans) et Hanaé (2 mois), j'occupe une fonction professionnelle à 80% et j'adore mon travail. Mais aujourd'hui, ma vie professionnelle est une fois encore remise en question. Lorsque nous avons emménagé à Chardonne en 2020 (au début de la crise sanitaire), il n'y avait aucune place en crèche dans la région. Nous avons attendu 18 mois pour avoir une place à la garderie des Ecureuils.

Aujourd'hui, nouveau défi: il n'existe pas de solution de garde parascolaire officielle pour Louna durant les 14 semaines de vacances scolaires. Mon concubin a 5 semaines de vacances et moi 4. Nous sommes loin du compte... Louna a des grands-parents, mais les aléas de la vie ne leur permettent pas toujours de nous aider.

En février dernier, j'ai eu au téléphone l'un des collaborateurs de ONDINE (structure de l'ASICC). Pour résumé : pas de demande = pas de besoin.

Persuadée ne pas être les seuls parents dans cette situation, je souhaite regrouper des parents résidant à Chardonne, Jongny, Corsier et Corseaux pour rédiger et co-signer un courrier destiné à l'ASICC dans le but d'encourager cette nouvelle organisation à développer son offre.

Vous trouverez ci-joint le message que j'ai transmis à mon réseau.

Si l'un d'entre-vous souhaite se joindre à moi dans cette action, c'est avec plaisir que je vous invite à me contacter par téléphone (079 389 80 18) ou par email ([joelle.panchaud@gmail.com](mailto:joelle.panchaud@gmail.com)).

Merci pour la lecture de ces quelques mots et pour votre écoute !

Joelle Panchaud

# **Avez-vous une solution de garde pour les vacances scolaires ?**

Bonjour,

Notre fille Louna commencera l'école en août et nous n'avons **pas de solution de garde pour les 14 semaines de vacances scolaires.**

L'objectif de ce message :

- 1. Prendre contact avec des parents à la recherche d'une garde officielle (totale ou partielle).**
- 2. Rédiger un courrier faisant part de ce besoin aux autorités compétentes.**

**Intéressé/e par cette démarche ? N'hésitez pas à me contacter :**

Joëlle Panchaud

079 389 80 18

Joelle.panchaud@gmail.com



## **Invitation de représentants et représentantes de votre législatif à l'atelier « public cible » du 7 juin 2023**

Madame, Monsieur,

Les 18 communes de la Riviera, de la Basse Veveyse et Châtel-St-Denis et du Haut-Lac (soit de l'agglomération **RI-VE-LAC**) se sont réunies pour réfléchir au futur de leurs territoires sur les cinq thématiques que sont l'urbanisation, le paysage, la mobilité, le tourisme et l'énergie. L'objectif est de produire un document commun, qui fait office de Plan directeur intercommunal (PDI) et de Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PA5). L'élaboration de ce document comprend notamment des phases de travail avec les spécialistes communaux (groupes et commissions techniques), des moments d'échange avec les acteurs du territoire (ateliers public cible, ateliers tourisme) et des phases de validation (COPI, consultation, examen préalable et final). Les ateliers « public cible » ont ainsi vocation à coproduire, concrétiser, affiner la vision d'ensemble de cette planification stratégique.

### **Ateliers « public cible »**

Trois ateliers « public cible » sont prévus à des moments clés du processus. Ces ateliers seront conçus de manière à permettre à chaque participante et chaque participant de réagir à ces propositions et contribuer ainsi à la vision commune sur laquelle s'appuiera le PDI/PA5 Rivelac.

Les échanges sont destinés à la fois à des acteurs de la société civile, des représentants de groupements d'intérêts, des représentants de l'économie ainsi qu'à des représentants des législatifs communaux. Plus de la moitié des participants à ces ateliers proviendront des législatifs des communes membres d'Agglomération Rivelac.

**Pour les communes membres de la CORAT, la répartition du nombre de représentants par législatif a été décidée, lors de la séance du 8 février 2023, soit :**

<b>Commune de</b>	<b>Nombre de représentants du législatif</b>
Blonay – St-Légier	4
Chardonne	2
Corseaux	2
Corsier-sur-Vevey	2
Jongny	2
La Tour-de-Peilz	4
Montreux	5
Vevey	5
Veytaux	2

**Le premier atelier « public cible » est prévu le 7 juin 2023 à 19h00 à Chardonne.**

Nous avons donc besoin de connaître les noms des personnes qui représenteront votre organe législatif à cet atelier.

**Merci de bien vouloir nous indiquer à [secretariat@agglorivelac.ch](mailto:secretariat@agglorivelac.ch) d'ici au 30 mars 2023, la liste des personnes qui représenteront votre organe législatif à cet atelier public-cible, ainsi que l'entité qu'ils représentent et leur adresse email.**

Des précisions quant au déroulement et au lieu de l'événement seront transmises ultérieurement aux participants.

Nous restons à disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires ([secretariat@agglorivelac.ch](mailto:secretariat@agglorivelac.ch), 021 943 13 45).

Avec nos meilleures salutations.

Agglomération Rivelac  
[www.agglorivelac.ch](http://www.agglorivelac.ch)



**ARMOUP**  
association romande  
des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

membre de:  
coopératives d'habitation Suisse  
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

**P.P. A - 1018 Lausanne** 

A l'attention du Conseil Communal  
Commune de Chardonne  
Rue du Village 19  
Case postale 17  
1803 Chardonne

Lausanne, le 10 mars 2023

## **5<sup>e</sup> Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique (JRCLUP) Politique sociale: habitat pour seniors**

Madame, Monsieur,

Depuis 1920, notre association promeut le développement de logements à loyer abordable en Suisse romande, en collaboration avec l'Office Fédéral du Logement (OFL) et les Services et Offices cantonaux, dans le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Nos quelque **300 membres** – maîtres d'ouvrage d'utilité publique et membres de soutien – représentent aujourd'hui **28'000 logements**. Leur but ? Offrir sur le marché des logements à prix coûtant.

**L'état actuel du marché immobilier fait craindre de fortes tensions sociopolitiques** : la construction ralentit, le besoin de nouveaux logements s'intensifie, le pouvoir d'achat des ménages recule en raison de l'inflation, et les loyers augmentent. C'est dans ce contexte que le conseiller fédéral en charge de l'Economie Guy Parmelin a rappelé en ce début d'année l'urgence de **créer davantage de logements abordables, en particulier en faveur de la génération des personnes âgées.**

Le 5 mai prochain, notre association consacrera la 5<sup>e</sup> JRCLUP à ce défi majeur pour les années à venir et nous comptons sur vous - autorités communales, cantonales et fédérales, parlementaires, expert-e-s, spécialistes et membres de notre association – ainsi que sur toutes les personnes concernées par la thématique de l'habitat pour seniors. Nous mettrons en lumière les problématiques existantes, et exposerons les projets et réponses d'ores et déjà apportées par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et autres acteurs du secteur. Nos défis sont aussi les vôtres : **construire des logements de qualité, abordables et adaptés aux besoins de la population vieillissante.**

Afin d'animer cette journée d'étude, de réflexions et de partage, nous avons invité différent-e-s orateurs-trices, toutes et tous spécialistes dans leur domaine, qui s'exprimeront le :

**Vendredi 5 mai 2023**

**à Yverdon-les-Bains – Site d'Y-Parc, salle Galilée, 1<sup>er</sup> étage du CEI2 – Rue de Galilée 15**

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons vous retrouver nombreux à cet événement.

Bernard Virchaux  
Président



Isabelle del Rizzo  
Secrétaire générale



Annexes : programme et bulletin d'inscription

# PROGRAMME

Dès 8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANT-E-S, CAFÉ-CROISSANTS

*Journée animée par Isabelle del Rizzo, Secrétaire générale de l'ARMOUP*

- 9h00 Mot de bienvenue  
**Bernard Virchaux**, Président de l'ARMOUP
- 9h05 Logement et changement démographique : un regard vers le futur  
**Martin Tschirren**, Directeur de l'Office fédéral du logement
- 9h35 L'avancée en âge, ses écueils, ses richesses  
**Marianna Gawrysiak**, Gérontopsychologue
- 10h05 Les logements protégés, une alternative à l'EMS  
**Joël Cornuz**, Directeur de Patrimob
- Pause
- 11h00 Gestion d'un logement protégé : l'être humain au cœur de l'attention  
**Dominique Diesbach-Vernevaut**  
Directrice d'Alterimo et de l'association Althys
- 11h30 Table ronde  
modérée par **E. Michielan**, directeur de Pro Senectute Fribourg  
Participant-e-s : **Martin Tschirren**, directeur de l'Office fédéral du logement - **Marion Zwygart**, responsable du programme Habitat et vie de quartier Pro Senectute Vaud - **Maude Allora**, municipale d'Aigle en charge de la cohésion sociale

12h00 COCKTAIL DÎNATOIRE

- 13h30 Des logements dédiés aux seniors, est-ce vraiment nécessaire ?  
**Nicole Decker**,  
Cheffe de l'Office du logement du canton de Neuchâtel
- 14h05 Des logements divers pour des populations âgées diverses  
**Christina Zweifel**, Cheffe du centre de compétences Veillesse et familles du canton d'Argovie
- 14h35 Construire pour les personnes âgées, c'est construire pour tous  
**Felix Bohn**, Architecte spécialisé dans l'habitat pour personnes âgées, et gérontologue

15h10 Conclusions

15h30 Fin de la manifestation

## NOS PARTENAIRES

### PRINCIPAL



**BANQUE  
ALTERNATIVE  
SUISSE**



**groupe e**

**PIZZERA POLETTI**

### PLATINE



**la Mobilière**



**RAMPINI  
CONSTRUCTION**



*Nos partenaires sont précieux. Pensez à eux lors de vos soumissions.*

Monsieur  
Fabrice Neyroud  
Rte de Bellevue 14  
1803 Chardonne

Conseil communal  
p.a M. Pierre-Yves Tribolet  
Président  
Route de Baumaroche 10  
1801 Le Mont-Pèlerin

Chardonne, le 27 février 2023

### **Démission de la Municipalité de Chardonne**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je vous informe, avec un gros pincement au cœur, ma démission du poste de Syndic de la Commune de Chardonne avec effet au 30 avril 2023.

Les membres de la Municipalité ont été informé il y a quelques jours et j'en profite de les mettre en copie de ce courrier ainsi que la Préfecture du district Riviera-Pays-d'Enhaut.

Je tiens à remercier l'entier des collaborateurs de la commune avec lequel, j'ai eu un énorme plaisir à travailler, à collaborer et à échanger.

De plus je souhaite le meilleur à mes collègues municipaux pour la suite de leur mandat, avec qui j'ai passé de très agréables moments avec une très bonne entente, malgré parfois des avis différents.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes meilleurs messages.

Fabrice Neyroud



Copie : Préfecture du district Riviera-Pays-d'Enhaut  
Municipalité de Chardonne  
Administration de Chardonne

Déposé lors de la séance du : 28 mars 2023

## Amendement du préavis n°14/2022-2023

Révision du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Séance du Conseil du : 28 mars 2023

Objet de l'ordre du jour concerné par l'amendement : Préavis n° 14/2022-2023

Révision du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

## Amendement:

Permis de construire

Art. 4

- a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances :  
CHF 5.00 par m2 de plancher habitable et de travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum 300CHF. **Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.**

Permis d'habiter ou d'utiliser

Art. 6

- a) nouvelles constructions et agrandissements :  
CHF 2.00 par m2 de plancher habitable et travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de CHF 200.00. **Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.**

## Commentaire(s) :

Sur décision des commissions inter-communales de Chardonne, Jongny, Corseaux et Corsier qui se sont réunies le 27 février 2023 à Corsier sur Vevey.

Nom et prénom de l'auteur :

Tillemans Leah

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Cornamusaz Aurélie

Dumas Anne-Laure

Michel Laurent

Burnat Louis-Noé

Signature(s) :

